



Concernant de paiement de services non rendus

Par **roustoum**, le **21/05/2012** à **13:33**

Bonjour,
voilà une année que je ne suis plus avec numéricable, j'ai fais une rétraction de contrat pour cause non respect des délais, et j'ai envoyé tout leur matériel.
suite à ça j'ai subit des préjudices. j'ai envoyé des lettres de demande de réparation, sans réponse de leur part

à ma surprise je reçois des factures pour le paiement des service d'abonnement , et chaque mois j'explique que je n'ai rien à faire avec numéricable vue j'ai fait ma rétraction. la personne au bout du téléphone s'excuse et raccroche. le calvaire se poursuit avec à plusieurs reprises de menace concernant l'arrêt de service, jusqu'au jour ou j'ai reçu une lettre d'arrêt de service et l'envoie de matériel. alors que le matériel a été envoyé il y a bien longtemps.

je reçois une lettre me menaçant du passage de l'huissier si le paiement ne fait pas

pouvez vous me dire si leur démarche est légales, sachant qu'il y'a aucun service rendu dans ce cas, et quels sont les recours possibles

je reste à votre disposition pour plus d'information